

DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2024

Décision N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2024-02-04	Association JPF	Signature d'un contrat de prestations pour l'organisation d'un thé dansant le 05 mars 2024 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour un montant de 150€ TTC (non assujetti à TVA)	28/02/2024